

Fin de vie Arrêtons le sabotage !

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) dénoncent le report de l'examen des propositions de loi relatives au droit à l'aide à mourir et aux soins palliatifs. Un énième report qui laisse les Français sans solution, les condamnant à des situations très douloureuses et à la fuite vers l'étranger pour ceux pouvant se le permettre.

Les socialistes sont très majoritairement favorables à la création du droit à l'aide à mourir. Ils réclament ce débat de longue date, tout comme la communauté scientifique et, plus largement, une large majorité de Français.

La loi actuelle ne permet pas de répondre à toutes les situations de souffrance. Il est donc nécessaire d'aller plus loin pour accompagner les personnes atteintes de maladies graves et incurables qui souhaitent abréger des souffrances inapaisables. Les socialistes défendent donc un droit encadré comme réponse humaine à des situations insoutenables. C'est ce droit que rendrait possible l'adoption de la proposition de loi en débat depuis bientôt deux ans au Parlement. Cet énième report n'est pas à la hauteur des attentes des malades, de leurs proches et des soignants.

Par ailleurs, ce report calendaire concerne aussi la proposition de loi visant l'égal accès de tous aux soins palliatifs et d'accompagnement. Aujourd'hui, près de la moitié des adultes et les deux tiers des enfants qui auraient besoin de soins palliatifs n'y ont pas accès. Attendre encore plus n'est pas une option. Il est indispensable de légiférer pour renforcer les soins palliatifs partout sur le territoire.

Bien loin de la dignité qu'appellerait un débat sur cette question à la fois intime et universelle, la droite au Sénat avait méthodiquement vidé de sa substance la proposition de loi sur le droit à l'aide à mourir en janvier dernier. Aujourd'hui encore, dans l'incapacité à s'accorder au sein de leur majorité de manière constructive sur ce sujet, elle confisque et reporte le débat.

Il est urgent de donner une réponse rapide aux Français qui attendent une évolution du droit à mourir. Il est urgent de garantir à chacune et chacun un accès effectif aux soins palliatifs partout sur le territoire. Il est donc urgent que le Sénat examine ces deux propositions de loi.